



Communiqué de presse SSP Secteur Santé Genève du 18 mai 2020

GE - Santé

Assistant.e.s en soins et santé communautaire (ASSC) : une fonction essentielle qui doit être revalorisée

Exerçant un métier important dans la chaîne des soins, les assistant.e.s en soins et santé communautaire (ASSC) ne jouissent pourtant pas d'une reconnaissance à la hauteur de leurs responsabilités. Ils et elles réclament une revalorisation rapide de leur fonction et lancent une pétition en ce sens.

Souvenez-vous : à la mi-décembre 2019, bien avant la pandémie de Covid-19, des ASSC de plusieurs institutions genevoises, soutenu.e.s par le Syndicat des services publics (SSP), se rassemblaient devant les HUG pour rendre public leur lutte pour la revalorisation de leur fonction.

Ces soignant.e.s, qui participent à la prise en charge globale des patients, sont présent.e.s dans tous les lieux de soins que ce soit aux HUG, à imad, dans les EMS, les cliniques ou les foyers spécialisés. L'ASSC délivre soins et assistance dans la vie quotidienne et effectue des actes médico-techniques. Dans une fonction qui se situe entre celles d'infirmière et d'aide-soignante, l'ASSC a son propre cahier des charges, doit être au bénéfice d'une autorisation de pratiquer délivrée par le Canton et travaille de manière autonome. Cette profession majoritairement féminine s'est développée au début des années 2000 pour pallier le manque chronique d'infirmières sur le marché du travail. Le niveau de responsabilité des ASSC n'a depuis cessé d'augmenter. Ils et elles ont par ailleurs l'obligation de se former sur de nouvelles compétences (ordonnance fédérale SEFRI).

Dans son communiqué de presse du 7 mai, l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad) se félicite d'être l'entreprise formant le plus d'apprenti.e.s ASSC à Genève. Sa directrice souligne que c'est un métier d'avenir, qu'imad a besoin d'ASSC et qu'elle en manque. La démarche d'imad démontre bien que cette profession a pris une place prépondérante dans la chaîne des soins.

Préparer l'avenir et la relève des professions de la santé doit être une priorité pour les employeurs et l'Etat, mais il faut aussi et surtout reconnaître à sa juste valeur les professions essentielles sous-estimées d'un point de vue salarial. Les ASSC, qui revendiquent une classe 12, se situent actuellement en classe 10 sur l'échelle de traitement de l'Office du personnel de l'Etat (OPE) alors que les infirmières/ers sont établi.e.s en classe 15 ou, si elles/ils peuvent faire valoir une spécialisation, en classe 16.

Les ASSC ont été au front durant la pandémie de Covid-19. Leur engagement sans faille a permis d'apporter un travail de qualité dans le cadre de cette crise sans précédent. L'importance de leur profession n'est plus à démontrer.

Résolu.e.s à se faire entendre, les ASSC ont décidé de lancer aujourd'hui une pétition adressée au Conseiller d'Etat Mauro Poggia. Ils et elles demandent la mise à jour de leur cahier des charges et une réévaluation sérieuse de leur fonction au regard de l'évolution constante de leur métier et de leurs responsabilités.

Pour tout renseignement :

Sabine Furrer, secrétaire syndicale SSP – 076 507 50 94

Laurentina Cristina Vais, ASSC, déléguée syndicale SSP – 076 379 45 63

Genève, le 18 mai 2020